

DÉBUT DE LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES
SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ AU PRINTEMPS 2024

Château-Richer, le 13 février 2024 – La MRC de La Côte-de-Beaupré est heureuse d’annoncer que la collecte des résidus alimentaires débutera au printemps 2024 sur l’ensemble de son territoire. La MRC et ses 8 municipalités ont conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Québec afin que les résidus alimentaires collectés sur la Côte-de-Beaupré soient traités au centre de biométhanisation de la matière organique de la Ville de Québec.

Cette collecte, tant attendue, se fera par sacs mauves sur la Côte-de-Beaupré, comme à la Ville de Québec. Tout le matériel requis comprenant un contenant de cuisine, un rouleau de sacs mauves et un guide de collecte, seront distribués gratuitement dès avril 2024 à l’ensemble des résidences de la Côte-de-Beaupré. Les sacs mauves remplis de résidus alimentaires seront déposés dans le même bac que les ordures et seront collectés en même temps par le même camion. Les sacs mauves seront par la suite séparés des sacs à ordures, par un tri optique, et les résidus alimentaires seront dirigés au centre de biométhanisation pour être valorisés en gaz naturel renouvelable.

« Avec cette collecte, la MRC de La Côte-de-Beaupré a comme objectif de détourner de l’élimination près de 2 000 tonnes de résidus alimentaires annuellement. Pour y arriver, la participation de tous les citoyens est requise. Surveillez les informations à venir ! » précise M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

- 30 -

Source : Beatrice Pauly
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Responsable du greffe et des communications
418 824-3444 #227
beatricepauly@mrcotedebeaupre.qc.ca
www.mrcotedebeaupre.com
sacmauve.mrcotedebeaupre.com

À propos de la MRC de La Côte-de-Beaupré

La Municipalité régionale de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré a été créée en 1981 en vertu de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme. Elle est constituée des neuf municipalités locales et villes suivantes : Boischatel, L’Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente, auxquelles s’ajoutent les territoires non organisés (TNO) Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier qui couvrent 85 % de la superficie totale du territoire de la MRC. Entre fleuve et montagnes, en passant par les chutes et canyons, le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré recèle de nombreux attraits naturels, culturels, patrimoniaux et agrotouristiques exceptionnels!